



NOTICE IMPORTANTE – COURS YOGA ANTIBES **REPRISE MARDI 20 SEPTEMBRE**

Le dossier d'inscription est composé de plusieurs documents qui suivent.
Ces documents sont à **imprimer, remplir** et à **remettre en début de cours**.

/1/ Inscription aux cours

Comme l'année dernière, il y a 3 options : règlement à l'année, au trimestre ou à la carte de 10 cours valable 12 mois (par chèque à **mon nom**, espèce ou virement bancaire de préférence)

/2/ Bulletin d'adhésion/license IFY-PACA (Institut Français du Yoga – Région PACA). L'adhésion inclut une assurance annuelle pour la pratique du Yoga.
Règlement par **chèque uniquement** (15€ (7,50 pour les moins de 15 ans), à l'ordre de l'**IFY PACA**).

Le certificat de non contre-indication **pour la pratique du YOGA** est à remettre s'il date de plus de 3 ans – Le questionnaire de santé est à utiliser si vous avez un certificat de moins de 3 ans.

Possibilité d'une extension de couverture d'assurance (11€34, à l'ordre de la **MAIF**)

/3/ Règlement intérieur de l'IFY-PACA

A dater et signer également.

Il est possible cette année de faire le règlement par virement bancaire. Je vous remercie d'utiliser cette option de préférence.

N'oubliez pas d'imprimer, dater et signer les 3 documents :

- La fiche d'inscription aux cours YOGA AZUR - ANTIBES
- Le bulletin d'adhésion à l'IFY
- Le règlement intérieur de l'IFY-PACA



FICHE INSCRIPTION
YOGA à ANTIBES
Saison 2022 – 2023
éric savalli – YOGA AZUR



À remplir en **MAJUSCULES, BIEN LISIBLES...**

Nom* :
Prénom* :
Adresse :
Code postal* : Ville* :
Date de naissance* : Profession :
Tél. mobile* : Tél. :
Adresse eMail* :

En toute occasion, **ne forcez pas et soyez à l'écoute de votre corps** afin de connaître quelles sont **vos possibilités**.
Le cas échéant, **demandez au préalable l'avis de votre médecin traitant**, et **informez-en le professeur** avant ou pendant le cours.

Cours :

- 1 x par semaine **210 € / an** **85 € / trimestre**
- 2 x par semaine **320 € / an** **120 € / trimestre** puis diviser le tarif par deux
- Carte de 10 cours **120 €** valable de sept 2022 à juin 2023
- Cours en replays 24/7 12 mois **95 €** pour les adhérents à l'année, au lieu de 195 € (cf. yogaazur.fr/yoga/en-ligne)

Cours pratiqués de préférence:

- mardi **9h15** mardi **10h30**
- autre [préciser heure / jour / professeur] :

Virement bancaire € N° Chq / banque

IBAN : **FR76 1469 0000 0153 0003 0894 661**

en libellé : **ANT22 +Nom et prénom**

Chèque / Espèce € N° Chq / banque

à l'ordre de : **ERIC SAVALLI**

Adhésion à l'Institut Français du Yoga IFY – PACA :

- plus de 15 ans **15€**
- moins de 15 ans **7€50**

Chèque € N° Chq / banque

à l'ordre de : **IFY PACA**

Durant les périodes de vacances scolaires (autres que Noël et grandes vacances pendant lesquelles les cours sont suspendus), les cours seront assurés sous conditions d'un **nombre minimum de participants**.

En cas de confinement, les cours seront donnés en ligne aux même heures/jours.

J'adhère à l'IFY-PACA à l'aide du bulletin d'adhésion joint à ce dossier.

ATTENTION

Seuls les dossiers **complets et correctement renseignés** et **signés** sont acceptés. **Pas de cours sans inscription.**

Date 1^{er} cours de la
saison 2022-2023

« Lu et Approuvé » + Signature

Ce bulletin est à remettre à votre professeur-e IFY PACA

Si vous pratiquez sans professeur-e IFY, merci d'envoyer ce bulletin accompagné du règlement à l'ordre de :
IFY PACA, à l'adresse suivante : Pascale SUTER – 2 rue de la Porte Neuve – 06130 GRASSE

Merci d'écrire lisiblement en LETTRES MAJUSCULES

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

E- MAIL :

TELEPHONE :

NOM DE VOTRE PROFESSEUR-E :

J'adhère à l'Institut Français de Yoga PACA (IFY-PACA) en qualité de :

MEMBRE ADHERENT : Cotisation de 15 €

MEMBRE ADHERENT DE MOINS DE 15 ans : Cotisation de 7,50 €

La qualité de **MEMBRE ADHERENT** vous permet de participer aux cours de votre professeur-e, aux activités proposées par IFY-PACA et l'IFY, de recevoir la revue si votre association en édite une et d'avoir une voix consultative à l'AG de l'IFY-PACA. L'assurance de base de la MAIF est incluse dans l'adhésion.

Je fournis un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de yoga (validité de 3 ans).

J'ai déjà fourni un certificat médical pour la saison 2021/2022 et j'atteste sur l'honneur que ma situation de santé est inchangée depuis (cf. le questionnaire de santé « QS-sport »).

Je reconnais avoir pris connaissance de la proposition MAIF d'une couverture de garantie corporelle renforcée IA SPORT +

Je souhaite y souscrire et remets mon coupon de souscription MAIF **à mon professeur-e** accompagné d'un chèque **de 11,34 € à l'ordre de la MAIF.**

Je ne souhaite pas y souscrire.

Fait à **le,**

Signature obligatoire

Droit à l'image. L'IFY-PACA publie des photos dans sa revue, sur son site ou sur les réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas y figurer, merci de cocher la case suivante.

Je n'autorise pas l'IFY-PACA à utiliser mon image.

J'accepte l'envoi d'informations générales concernant les activités de l'IFY-PACA par email ou SMS.

Information sur les données personnelles (RGPD) : L'IFY (responsable de traitement) collecte vos données pour les finalités suivantes : gestion et suivi des adhérents (incluant le suivi et le contrôle des demandes d'adhésion, la comptabilité) ainsi que l'envoi de communication et informations sur les activités de votre association IFY régionale. Ces traitements sont mis en œuvre sur les bases juridiques respectives suivantes : l'exécution du contrat d'adhésion et l'intérêt légitime de l'IFY de promouvoir ses activités auprès de ses adhérents. Les données sont consultables par l'IFY. L'ensemble des informations requises dans ce bulletin d'adhésion sont nécessaires à votre adhésion. A défaut de les renseigner, votre association IFY régionale ne sera pas en mesure de traiter votre demande d'adhésion. Les données traitées sont conservées pendant 2 ans après le terme de votre adhésion puis sont archivées à des fins probatoires conformément aux prescriptions légales applicables. Conformément au Règlement 2016/679/UE, vous disposez de droits sur les données vous concernant (droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité, de limitation, de retrait de tout consentement donné et de définir des directives sur le sort de ses données après sa mort que vous pouvez exercer dans les conditions définies par ladite réglementation directement auprès de administration@ify.fr) ; Vous pouvez également exercer un recours auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) directement sur son site Internet : www.cnil.fr. Pour en savoir plus notamment concernant vos droits et les modalités d'exercice, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet <http://www.ify.fr/>

REGLEMENT INTERIEUR IFYPACA

1. Agrément des nouveaux membres adhérents IFYPACA:

Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion annuel.

- L'adhésion est ouverte aux - Professeurs diplômés
- Professeurs en formation
- Membre actif
- Pratiquant/élève

Le versement est établi par chèque à l'ordre d'IFYPACA (Pratiquant/élève) ou d'IFY (pour les autres membres)

Tout montant versé (adhésion) est définitivement acquis. Aucun remboursement ne peut être demandé.

La participation aux ateliers, stages et conférences thématiques organisés par l'IFYPACA se fait sur inscription.

L'association se réserve la possibilité d'annuler un événement ou de le reporter en cas d'événement imprévu.

Les adhésions sont ouvertes tout au long de l'année en cours du 1^{er} septembre au 30 juin.

Un certificat médical est obligatoire pour tous les cours de Yoga.

Le Règlement intérieur doit être lu, approuvé et signé avec le bulletin d'adhésion.

2. Charte de déontologie :

Les professeurs diplômés et en formation autorisés à enseigner, s'engagent à respecter la Charte de déontologie de l'IFY concernant l'éthique relationnelle.

En cas de non-respect de cette Charte, l'adhérent pourra solliciter le CA d'IFYPACA (contact@ifypaca.fr). Si nécessaire, la commission de déontologie d'IFY pourra être consultée.

3. Modalités de fonctionnement :

Les modalités de fonctionnement de l'IFYPACA sont décrites dans les statuts de l'association disponibles sur demande auprès du secrétariat et sur le Site internet (secretariat@ifypaca.fr).

4. Suivi des professeurs IFY :

L'association IFYPACA fait intervenir dans ses cours, ateliers et stages, uniquement des professeurs diplômés. **Ce diplôme est obtenu après 4 ans de formation (500h), est reconnu par l'IFY et par l'Union Européenne de Yoga.**

Les professeurs diplômés sont tenus de faire valider leur diplôme par un séminaire IFY tous les 5 ans.

Sans cette validation, les professeurs pourront toujours adhérer à l'IFY mais n'apparaîtront plus sur les sites IFY et IFYPACA.

5. Internet et droit à l'image :

- Les adhérents s'engagent à ne pas utiliser la liste mail des adhérents pour leur communication personnelle.

- Si un professeur souhaite diffuser une information sur un événement dont il est l'organisateur auprès des adhérents de l'IFYPACA, il adressera sa demande au webmaster via "l'espace Professeur" du site internet IFYPACA pour faire paraître son annonce sur le site et/ou la page facebook. Son annonce sera étudiée par la commission "communication et site internet" qui donnera son aval pour la diffusion. Un délai de 2 semaines est nécessaire entre votre demande et sa publication sur le site.

- Il sera demandé à chaque adhérent de cocher sur le bulletin d'inscription une case autorisant ou pas la diffusion d'images.

6. Exclusion :

L'exclusion d'un membre peut être prononcée par le CA de l'IFYPACA pour toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation.

7. Conditions pour une pratique agréable

Afin d'offrir un enseignement dans les meilleures conditions nous remercions les participants

- de bien vouloir éteindre leur téléphone portable avant le cours
- de faire part au professeur des blessures, maladies ou traitement en cours ainsi que tout changement de leur état de santé avant le cours afin d'adapter les postures proposées (tous les renseignements sont gardés confidentiels)
- de respecter les règles élémentaires d'hygiène pour une activité physique en groupe

Signature et date précédées de la mention "lu et approuvé"



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.